



Assemblée Générale de la Fédération des Pupilles de la Nation

14 MAI 2014 à Caen

Déclaration

Les membres de la Fédération nationale des Pupilles de la Nation, orphelins de guerre (FPN), réunis en assemblée Générale à CAEN, ce 14 Mai 2014, constatent une nouvelle fois, avec amertume et désappointement, que les promesses publiques qui leur ont été faites par les pouvoirs publics et plus particulièrement par l'ancien président de la République M. Nicolas SARKOZY, en Mai 2007, sont restées lettres mortes.

Les années passent et les rangs des adhérents s'éclaircissent du fait de leur âge déjà élevé, des défaillances de santé, mais aussi de la diminution de l'espoir d'être encore entendus pour leur demande d'un traitement égalitaire de tous les orphelins de guerre de la seconde guerre mondiale, tous victimes de la barbarie nazie.

Les décrets de Juillet 2000 et de Juillet 2004 qui instituent des indemnisations de certaines catégories spécifiques de pupilles de la Nation ont provoqué l'indignation du plus grand nombre d'enfants dont les parents ont été tués par faits de guerre. La souffrance des orphelins a été la même pour tous.

L'Etat justifie son refus de mettre tous les orphelins de guerre, victimes du nazisme, sur un pied d'égalité au regard des souffrances endurées, par des arguments tantôt financiers, tantôt « philosophiques », les uns aussi irrecevables et parfois aussi irrespectueux, que les autres.

Les membres de la Fédération s'en expliquent régulièrement avec tous leurs interlocuteurs officiels et sont consternés par le mur d'indifférence voire de mépris qui leur est opposé.

Ils devraient, par exemple, accepter que leurs familles aient simplement été les victimes ordinaires d'un conflit militaire « ordinaire » (Rapport de M. Philippe DECHARTRE). Ils devraient considérer que « leurs » morts ont payé « l'impôt du sang » à la Nation (le député Marc LAFFINEUR) !

Rien ne justifie à leurs yeux d'enfants injustement privés d'un père, d'une mère ou des deux parents et pénalisés lourdement par ces disparitions précoces tout au long de leur existence, que les pouvoirs publics honorent et indemnisent les uns et ignorent les autres. C'est une double peine qui leur est infligée.

Ils attendent aujourd'hui, avec impatience et une petite flamme d'espoir encore, le rapport parlementaire qui doit être rendu au début de ce mois de Juin suite à un amendement à la loi de finances de 2014, voté par le parlement à l'automne dernier sur proposition de Mme ZANETTI, député de la Moselle. Ce rapport doit faire non seulement le bilan de l'application des décrets de 2000 et de 2004, mais aussi faire état du nombre exact d'orphelins de la seconde guerre mondiale encore exclus du bénéfice des deux décrets sus cités, avec, pour la première fois un chiffrage précis du coût d'une éventuelle mesure de généralisation qui avait été promise en son temps. Ce rapport devrait préciser aussi les modalités d'instruction des dossiers et la façon dont est appréciée la notion « d'actes de barbarie ».

Ils s'unissent pour demander, dès à présent, à l'Etat, de saisir cette ultime opportunité politique pour faire droit aux légitimes exigences de l'ensemble des orphelins de guerre dont les parents ont été déclarés « mort pour la France » et adoptés par la Nation qui leur a promis de les traiter comme ses propres enfants.

Le véritable honneur d'une Nation c'est de tenir ses engagements envers tous ses enfants en les traitant tous avec une égale considération.

Fédération des Pupilles de la nation – Président : Bernard Rodenstein – b.rod@free.fr